



Guéret, le 15 mars 2019

Communiqué de presse

Placement du département en vigilance pour la sécheresse

Suite à des précipitations inférieures à la normale sur 9 des 10 mois passés, les eaux souterraines enregistrent des niveaux très bas par rapport aux valeurs relevées habituellement à cette période de l'année.

Les prévisions de Météo France à court terme ne prévoient pas de précipitations assez durables et suffisantes pour inverser cette tendance. Ces projections laissent craindre une poursuite de la situation existante et l'absence d'une reconstitution suffisante des réserves d'eau souterraines avant l'été.

Compte tenu de cette situation inhabituelle à cette période de l'année et des perspectives météorologiques, Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse, a décidé de prendre un arrêté portant le département de la Creuse en situation de vigilance au titre de la sécheresse. Cet arrêté préfectoral est consultable sur le site www.creuse.gouv.fr, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et affiché en mairie.

Les mesures portées par cet arrêté ne comportent pas de restriction des usages de l'eau. Elles sont simplement destinées à assurer le suivi technique de la situation actuelle et à anticiper une situation future de manque d'eau. Elles s'appliquent jusqu'au 31 mars inclus et pourront être prorogées suivant l'évolution de la situation météorologique.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse